



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité Les Escoumins

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC M.R.C. DE LA HAUTE-CÔTE-NORD MUNICIPALITÉ DES ESCOUMINS

À une séance extraordinaire du Conseil municipal de la Municipalité des Escoumins tenue le 6 septembre 2016 à 13h15 heures au lieu ordinaire des réunions du Conseil et à laquelle étaient présents : Madame Claudine Roussel, Madame Line Boulianne et Madame Marie-Lise Poitras tous membres du Conseil et formant quorum sous la présidence de Monsieur André Desrosiers maire.

Sont absents : Madame Karine Roussel, Madame Claudette Roussel et Monsieur Denis Morin

Ouverture de la séance à 13h15 heures

Madame Andrée Lessard, secrétaire-trésorière et directrice générale par intérim, assiste également à cette séance.

ORDRE DU JOUR

Ouverture de la séance : présences

Lecture de l'avis de convocation

- 1.0 Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 2.0 Adoption du règlement numéro 16-464 modifiant le règlement de zonage numéro 240 et ses amendements en vigueur
- 3.0 Demande de droit de passage/ Course des mocassins
- 4.0 Commandite demi-salle multifonctionnelle/ Équipe papillons-Lunes
- 5.0 Étude avant-projet/ Agrandissement du Centre Sportif Charles-Édouard Boucher
- 6.0 Période de questions portant uniquement sur les points à l'ordre du jour
- 7.0 Clôture de la séance

OUVERTURE DE LA SÉANCE

L'ouverture de la séance est faite à 13h15 heures par Monsieur André Desrosiers, maire et il constate que le quorum est respecté.

N° 16-09-252

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
IL EST PAR CONSÉQUENT
PROPOSÉ PAR Madame Claudette Roussel
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que remis à tous les membres présents;

QUE tous les membres reconnaissent avoir reçu l'avis de convocation et l'ordre du jour dans les délais prescrits par la Loi.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité Les Escoumins

**IL EST PAR CONSÉQUENT
PROPOSÉ PAR Madame Line Boulianne
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE dans le cadre de la non-conformité d'une maison mobile implantée sur la rue de l'Anse et une Partie du lot 5-8 du Rang A, propriété de Monsieur Stéphane Maltais, la Municipalité requiert la transformation de la galerie et de l'escalier dans la cour avant de façon à procéder à l'enlèvement d'une partie de la galerie qui empiète sur une profondeur de 1,7 mètre dans l'emprise de la rue publique et privée, et ce, dans les 10 jours de la transmission d'un avis au propriétaire de l'immeuble.

N° 16-08-251

CLÔTURE DE LA SEANCE

À 20h05 l'ordre du jour étant épuisé :

**IL EST PROPOSÉ PAR Madame Marie-Lise Poitras
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

DE LEVER la présente séance.

Présence des citoyens : **6**

Formules Municipales - No 4614-A-MST



**André Desrosiers,
Maire**



**Andrée Lessard,
Directrice générale et secrétaire-trésorière**

Je, André Desrosiers, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.



No de résolution
ou annotation

N° 16-09-253

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité Les Escoumins

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 16-464

Règlement numéro 16-464 modifiant le règlement de zonage numéro 240 et ses amendements en vigueur en vue :

➤ D'agrandir la zone 34-F à même une partie de la zone 36-CH.

ATTENDU QUE la municipalité des Escoumins est régie par le *Code municipal* et par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

ATTENDU QUE le règlement de zonage numéro 240 et ses amendements en vigueur s'appliquent au territoire municipal;

ATTENDU QUE le Conseil a jugé à propos de modifier le règlement de zonage au regard de l'objet du présent règlement;

ATTENDU QUE les plans 16464-1 et 16464-2 font partie intégrante du présent règlement et modifient en conséquence le plan de zonage en vigueur;

ATTENDU QU'UN avis de motion du présent règlement a été donné à la séance en ajournement du 18 juillet 2016;

ATTENDU QUE le premier projet de règlement a été donné à la séance en ajournement du 18 juillet 2016;

ATTENDU QU'UN avis public concernant l'assemblée publique de consultation sur le projet de règlement numéro 16-464 a été donné le 26 juillet 2016;

ATTENDU QU'UNE assemblée publique de consultation sur le premier projet de règlement numéro 16-464 a eu lieu le 15 août 2016;

ATTENDU QUE le second projet de règlement a été adopté à la séance régulière du 15 août 2016;

ATTENDU QU'UN avis public aux personnes intéressées ayant le droit de signer une demande de participation à un référendum concernant le second projet de règlement numéro 16-464 a été publié le 22 août 2016;

ATTENDU QU'UNE copie du présent règlement a été remise aux membres du Conseil au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres présents déclarent avoir lu le règlement et qu'ils renoncent à sa lecture;

**IL EST PAR CONSÉQUENT
PROPOSÉ PAR** Madame Marie-Lise Poitras
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le Conseil adopte le règlement numéro 16-464 modifiant le règlement de zonage numéro 240 et ses amendements en vigueur en vue :

➤ D'agrandir la zone 34-F à même une partie de la zone 36-CH.

**DEMANDE D'AUTORISATION POUR CIRCULER DANS CERTAINES
RUES MUNICIPALES DES ESCOUMINS/ COURSE DES MOCASSINS**

ATTENDU QUE la 30^e édition de la Course du mocassin se tiendra le vendredi 9 septembre prochain;

ATTENDU QUE le Conseil de la Première Nation des Innus Essipit demande

9197



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité Les Escoumins

l'autorisation d'emprunter certaines rues des Escoumins pour les courses du 5 km et du 10 km;

**IL EST PAR CONSÉQUENT
PROPOSÉ PAR Line Boulianne
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le Conseil autorise l'emprunt des rues des Escoumins pour la Course du moccasin organisée par la communauté Essipit qui aura lieu le vendredi 9 septembre 2016.

N° 16-09-255

COMMANDITE DEMI-SALLE MULTIFONCTIONNELLE/ ÉQUIPE PAPILLONS-LUNES

ATTENDU QUE l'équipe des papillons-lunes est une équipe qui participe depuis quelques années au relais pour la vie de Baie-Comeau afin d'amasser des fonds pour la Société canadienne du cancer;

ATTENDU QUE l'équipe papillons-lunes souhaite organiser un vide-grenier qui permettrait au gens de vendre différentes choses soient, vêtements, objets décoratifs, articles de sports, etc. en demandant un montant de 10 \$ (dix dollars) par table aux profits pour la Société canadienne du cancer;

ATTENDU QUE cet événement se tiendrait le 15 octobre prochain à la salle multifonctionnelle;

ATTENDU QUE l'équipe papillons-lunes aimerait que le Conseil municipal de Les Escoumins lui accorde la gratuité de la salle multifonctionnelle lors de ce vide-grenier.

**IL EST PAR CONSÉQUENT
PROPOSÉ PAR Madame Line Boulianne
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le Conseil autorise le prêt de la salle multifonctionnelle à condition que personne ne souhaite louer cette salle le 15 octobre prochain;

QUE le Conseil s'engage à fournir la salle en haut du Centre Sportif Charles-Édouard Boucher dans le cas où la salle multifonctionnelle ne puisse être à leur disposition;

QUE le Conseil autorise la gratuité de la salle pour l'équipe des papillons-lunes lors de leur activité vide-grenier le 15 octobre prochain conditionnellement à ce que ceux-ci défraient un montant de 50 \$ (cinquante dollars) plus les taxes applicables pour l'entretien de la salle.

N° 16-09-256

ACCEPTATION OFFRE DE SERVICE AXOR EXPERTS-CONSEILS/ ÉTUDE AVANT-PROJET – AGRANDISSEMENT CENTRE SPORTIF CHARLES-ÉDOUARD BOUCHER

ATTENDU QUE Madame Caroline Gagnon a téléphoné à Madame Kim Champagne, ingénieure pour la firme AXOR Experts-Conseils, afin de confirmer le mandat pour l'agrandissement du Centre Sportif Charles-Édouard Boucher;

ATTENDU QUE Madame Champagne souhaite recevoir une autre résolution le mandatant à effectuer ce contrat puisque dans la résolution numéro 16-06-182, celle-ci mentionnait que le contrat leur serait octroyé



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité Les Escoumins

conditionnellement à ce que la municipalité soit éligible à une subvention, mais nous devons avoir cette étude afin d'y être éligible;

ATTENDU QUE cet offre de service consiste à un agrandissement pouvant accueillir des vestiaires (salle de joueurs) au niveau du sol ainsi que la maison des jeunes avec une cantine au niveau supérieur avec vue sur la glace et localisation de la salle mécanique (classe T) au niveau du sol;

ATTENDU QUE la firme d'ingénierie AXOR Experts-Conseils nous soumet un budget forfaitaire au montant de 12 900 \$ (douze mille neuf cents dollars) taxes en sus;

IL EST PAR CONSÉQUENT
PROPOSÉ PAR Madame Claudine Roussel
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le Conseil autorise l'offre de service de la firme AXOR Experts-Conseils concernant l'étude d'avant-projet pour l'agrandissement du Centre Sportif Charles-Édouard Boucher (aréna) de Les Escoumins au montant de 12 900 \$ (douze mille neuf cents dollars);

QUE les crédits requis soient prélevés au surplus accumulé non affecté.

N° 16-09-257

CLÔTURE DE LA SEANCE

À 13h25 l'ordre du jour étant épuisé :

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Marie-Lise Poitras
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

DE LEVER la présente séance.

Présence des citoyens : **0**

André Desrosiers,
Maire

Andrée Lessard,
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Je, André Desrosiers, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité Les Escoumins